

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

*Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection*

Exploitant : GALVAMED-France GALVA Site inspecté : PLAN D'ORGON Date de l'inspection: 13/12/2018

## Constat de l'Inspecteur :

INITIALEMENT REMARQUE N°11, REQUALIFIEE EN ECART

Les inspecteurs ont constaté la présence de liquide au fond de la fosse de rétention de l'ensemble de la chaîne de traitement. Par ailleurs, l'exploitant a indiqué qu'aucune procédure de contrôle ne permet de vérifier l'étanchéité de ces rétentions. L'exploitant mettra en conformité ses rétention avec les dispositions de l'arrêté ministériel du 30/06/06 relatif aux installations de traitements de surfaces soumises à autorisation au titre de la rubrique 2565 de la nomenclature des installations classées, et notamment son article 6. L'inspecteur de l'environnement en charge du site sera informé de la situation et des mesures prises pour respecter l'absence de liquide dans la fosse de rétention ainsi que les dispositions prises pour s'assurer de son étanchéité.

**Ecart aux dispositions de :** article 6 de l'arrêté ministériel relatif aux installations de traitements de surfaces soumises à autorisation au titre de la rubrique 2565 de la nomenclature des installations classées  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

INSPECTION

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

**Représentant de l'exploitant**  
**Fonction et Signature**

Courriel du 24/01/2019.

**Commentaires et réponses de l'exploitant :** (*suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application*)

Réponse à la remarque n°11 par courriel du 24/01/2019 :

La fosse de rétention a été étanchéifiée à l'origine.

Création d'une fiche de contrôle visuel annuel à partir de cette année .

De plus une alarme de niveau se déclenche lors de la crevaison d'une cuve.

EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui  Non Proposition de mise en demeure Oui  Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non 

**Commentaires : sans réponse satisfaisante avant le 13 mai 2019, il sera proposé au préfet de mettre en demeure l'exploitant.**

L'Inspection le : 07/03/2019


 Fiche soldée le :

DREAL